



AIDE ET CONTACT

Votre question concerne

Le compteur communicant Linky ne modifie pas les pratiques en matière de dépalcements pour impayés

Le compteur Linky a la même sensibilité aux dépassements de puissance qu'un compteur classique

Le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français

Le compteur Linky utilise pour communiquer la technologie des Courants Porteurs en Ligne (CPL) : le signal circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique. Ce compteur n'utilise pas de transmissions par radiofréquences.

Le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance, comparable aux compteurs électroniques dont les consommateurs sont déjà équipés. A l'intérieur du logement, le compteur Linky n'indura pas davantage de champs électromagnétiques que le compteur actuel.

Le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français, lesquelles sont très restrictives, concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques. (Recommandation du conseil de

l'Union Européenne n°1999/519/CE du 12/07/99 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques, Norme française NF EN 50470 de février 2007 relative aux équipements de comptage d'électricité ;Norme française NF EN 55022 de juin 2012 relative aux appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure ; Norme Française EN 50065-1 de juillet 2012 relative à la transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences utilisée par le CPL bas débit.)

Impression écran



erdf
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

MENU

Vous êtes en plein-écran. Quitter le mode plein-écran (F11)

FR | EN

Partager :   

AIDE ET CONTACT

Consultez nos réponses aux questions les plus fréquentes ou contactez-nous en utilisant le formulaire ci-dessous.

Votre question concerne

Linky

Le compteur communicant Linky ne modifie pas les pratiques en matière de dépalcements pour impayés

Le compteur Linky a la même sensibilité aux dépassements de puissance qu'un compteur classique

Le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français

Le compteur Linky utilise pour communiquer la technologie des Courants Porteurs en Ligne (CPL) : le signal circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique. Ce compteur n'utilise pas de transmissions par radiofréquences.

Le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance, comparable aux compteurs électroniques dont les consommateurs sont déjà équipés. A l'intérieur du logement, le compteur Linky n'indura pas davantage de champs électromagnétiques que le compteur actuel.

Le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français, lesquelles sont très restrictives, concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques. (Recommandation du conseil de l'Union Européenne n° 1999/519/CE du 12/07/99 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques, Norme française NF EN 50470 de février 2007 relative aux équipements de comptage d'électricité ; Norme française NF EN 55022 de juin 2012 relative aux appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure ; Norme Française EN 50065-1 de juillet 2012 relative à la transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences utilisée par le CPL bas débit.)